

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1977 B 00369

Numéro SIREN : 310 382 700

Nom ou dénomination : 3 B

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000098

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



2291343

Dénomination : 3 B
Adresse : 7 rue André Clou Centre Commercial de Gros 31100
Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1977B00369
n° d'identification : 310 382 700

n° de dépôt : P2019/000098
Date du dépôt : 25/06/2019

Pièce : Ordonnance du Président



2291343



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Christian BASTIDE, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS 3 B, 7 rue André Clou, Centre Commercial de Gros, 31100 TOULOUSE, RCS Toulouse 310 382 700,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2019

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de la SAS 3 B, 7 rue André Clou, Centre Commercial de Gros, 31100 TOULOUSE, RCS Toulouse 310 382 700 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 25/06/2019

Le commis-greffier,
Anne CHARRAS

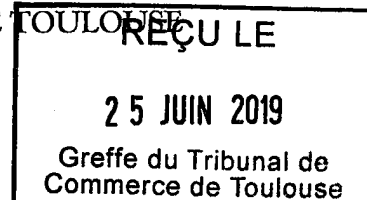
Le Président du tribunal de commerce
Christian BASTIDE



3 B

Société par actions simplifiée au capital de 165 398,71 euros
Siège social : 7 Rue André Clou, Centre commercial De Gros - 31100 TOULOUSE
310 382 700 RCS TOULOUSE

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE



LE SOUSSIGNE

Monsieur Patrice BRUNOT,
Demeurant 26 Allée de Barcelone, Appartement n°17 - 31000 TOULOUSE

Agissant en qualité de gérant de la Société PFCM Invest, elle-même Présidente de la Société 3 B, société par actions simplifiée au capital de 165 398,71 euros, ayant son siège social 7 rue André Clou, Centre commercial De Gros 31100 TOULOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 310 382 700 RCS TOULOUSE,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société 3 B a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2018.

Qu'elle devrait donc, en application de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 29 de ses statuts, réunir son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, la société doit prendre une décision conformément à l'article L. 227-9-1 du Code de commerce.

La Société a attendu la parution de la loi PACTE et du décret modifiant les conditions imposant la désignation d'un Commissaire aux comptes, ces derniers étant parus au journal officiel respectivement les 23 mai 2019 et 26 mai 2019.

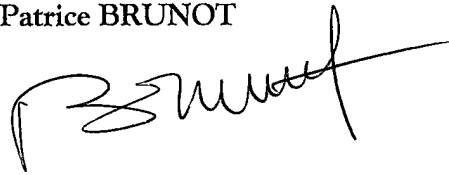
Depuis, il est procédé à l'étude de ces textes pour savoir si la société doit renouveler ses Commissaires aux comptes.

En conséquence, la Société n'est pas en mesure de convoquer dans le délai requis l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un **délai supplémentaire de trois mois** pour délibérer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce susvisés.

Fait à TOULOUSE
Le ...20...06...2019.....

La Présidente
Pour la Société PFCM Invest
Patrice BRUNOT



Pour copie certifiée conforme

